DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 01 FEVRIER 2007

Délibération n° 2007.02.024

Valorisation énergétique de l'UIOM de La Couronne : choix du maître d'oeuvre **LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2007

Membres présents:

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

Excusé(s):

Excusé(s) représenté(s) :

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

DELIBERATION N° 2007.02.024

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS Rapporteur : Monsieur SAUZE

VALORISATION ENERGETIQUE DE L'UIOM DE LA COURONNE : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Par délibérations n° 185 du 23 juin 2006 et n° 270 du 28 septembre 2006, le conseil communautaire a approuvé le lancement, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions de la loi MOP et de l'article 74 II d du code des marchés publics, d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une valorisation énergétique à l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne.

La commission d'appel d'offres, réunie en jury le 30 janvier 2007, sous la présidence déléguée de Monsieur Lionel MERONI, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par les services de la ComAGA, a classé les offres de la manière suivante :

- 1 POYRY ENERGY
- 2 TRIVALOR (mandataire)
- 3 Cabinet MERLIN
- 4 OTH sud-ouest (mandataire)

La commission d'appel d'offres siégeant en jury a choisi l'offre de la société POYRY ENERGY pour la somme de 540 000 € HT décomposée de la manière suivante :

- forfait provisoire de rémunération : 432 500 € HT
- montage du dossier et des demandes nécessaires pour établir le dossier d'autorisation d'exploiter complémentaire liées aux modifications :12 000 € HT
- étude des coûts de fonctionnement de l'installation et bilan énergétique : 10 000 € HT
- mise en service industrielle : 65 500 € HT
- option : assistance sur les contrats de raccordement et d'achat d'électricité : 20 000 € HT

Je vous propose:

D'APPROUVER le choix de la commission d'appel d'offres siégeant en jury.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une valorisation énergétique à l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne avec la société POYRY ENERGY sise 2 Boulevard Vauban – 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2313 - rubrique 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
07 février 2007	08 février 2007